

## Chapitre 9

### En guise de conclusion...

Dans l'espace comme dans le temps, les fluctuations, même naturelles, des populations d'oiseaux peuvent être très importantes mais, souvent, sont peu documentées, car les études inscrites dans la durée restent rares (cf. chap. 3). Dans les Hautes-Fagnes, seul le Tétrás Lyre en a fait l'objet (Ruwet *et al.* 1997). Les causes de ces variations - nous venons de le voir - sont multiples. Parmi ces facteurs, les transformations de l'habitat jouent un rôle clé. Sur le Haut-Plateau, elles reflètent, en grande partie, les décisions prises au XIX<sup>e</sup> siècle et sont, en quelque sorte, le fruit de la Révolution industrielle (cf. chap. 1). A cette altération physiologique profonde des paysages est venue s'ajouter, à la fin du XX<sup>e</sup>, une pression touristique croissante, source de dégradation pour la végétation et de dérangement pour une partie de la faune. Enfin, le changement climatique global pourrait bien annoncer, pour les espèces spécialisées ou celles hivernant en zone sahélienne, des lendemains difficiles (cf. chap. 5).

Localement, les gestionnaires des Hautes-Fagnes ne peuvent tenter de répondre qu'à deux de ces défis : la dégradation des habitats et les débordements du tourisme. Depuis 1988, ils disposent pour cela d'un outil : le plan de gestion écologique de la Réserve naturelle domaniale, mais rédigé avant la fin de l'enquête ornithologique (Jortay et Ghiette 1988) \*.

---

\* Ce chapitre concerne la zone d'étude définie dans le chapitre 1 de cet ouvrage et qui comprend la Réserve domaniale, les réserves forestières (Bongards, Rurbusch,...) et leurs lisières. Il ne concerne donc qu'une petite partie du parc naturel Hautes-Fagnes - Eifel. Le lecteur, que le fonctionnement et la gestion de ce parc intéressent, consultera utilement la publication de Albarre et Hallet (1989). Cette réserve naturelle constitue par ailleurs, la zone noyau d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS), aujourd'hui intégrée à la zone Natura 2000. Mais, à l'exception de cette zone centrale, la (ZPS), fait plutôt penser à une coquille vide. Les mesures prises en faveur des oiseaux, comme la protection des vieux arbres (Dahmen 1997), sont encore rares et non spécifiques à ce type de zone.

L'application (fort lente...) de ce plan devrait, en principe, assurer aux oiseaux nicheurs le gîte et le couvert, et ce, dans la tranquillité.

#### 1 - Les objectifs à atteindre

Ce plan de gestion comporte quatre objectifs majeurs (Jortay et Ghiette 1988, Ghiette *et al.* 1995) :

- le maintien ou la restauration des milieux proches de l'état naturel (tourbières hautes et fragments de divers types de forêts feuillues) ;
- la conservation, sur des surfaces *suffisantes*, d'une diversité de milieux semi-naturels (landes sèches, landes tourbeuses, tourbières dégradées) ;
- l'aménagement des lisières en vue d'améliorer les transitions et relations écologiques entre la réserve naturelle et les parties voisines de la Zone de Protection Spéciale, mais où les ressources naturelles sont encore exploitées de manière intensive (fig. 9.1) :

— la protection et le maintien d'espèces particulières mentionnées à l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » (79/409/CEE). Concernant les milieux ouverts et semi-ouverts, il s'agit notamment du Tétrás Lyre ; pour les milieux semi-ouverts, de la Pie-grièche écorcheur, et pour les milieux boisés (la plupart localisés en dehors de la Réserve naturelle, dans la Zone de Protection Spéciale) des Pics mar, noir et cendré.

Le choix d'une espèce cible, comme le Tétrás Lyre, qui fréquente différents types de milieux, représente à la fois un atout et un défi pour la gestion des Hautes-Fagnes. En sauvegardant ce puzzle, on assure aussi la survie de toute une série d'autres espèces (Ruwet *et al.* 1999), en général de plus petite taille, et qui sont liées à l'un ou l'autre des habitats protégés.

Le maintien, sur une grande surface, d'un paysage diversifié et de sa capacité d'accueil peut néanmoins soulever d'importants problèmes techniques, voire financiers. Mais la sauvegarde d'une cathédrale n'est-elle pas plus mobilisatrice que celle d'une simple chapelle ?

Un plan de gestion, enfin, n'est pas un document figé, mais un outil qui évoluera avec le développement de la biologie de la conservation et les variations observées du milieu. Ce développement suppose, entre autres, une meilleure coordination de la recherche en écologie appliquée (Verhaegen 1998). Le plan de gestion implique, par ailleurs, l'information du public. Il est souhaitable, en effet, que ce dernier comprenne ses objectifs et, si possible, y adhère.

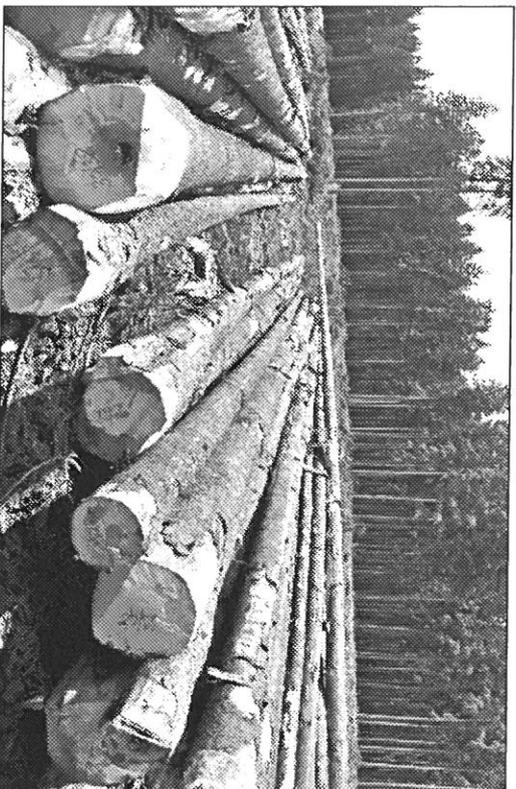


Fig. 9.1. - Coupe à blanc d'une pessière, réalisée en pleine période de reproduction des oiseaux, dans une Zone de «*Protection Spéciale*» (Raubusch). MM, juin 2003.

## 2 - Les moyens à mettre en œuvre

Appliquer les mesures prévues dans le plan de gestion signifie mettre en œuvre, dans le temps et dans l'espace, une série de moyens techniques et financiers. Ceux-ci, bien sûr, ne peuvent être détaillés en quelques lignes, mais quelques pistes peuvent être esquissées et parfois commentées.

### 2 - 1 Les mesures de sauvegarde et de gestion des habitats

#### *La restauration des tourbières hautes*

La restauration des zones dégradées des tourbières requiert la réalisation de traitements particuliers et délicats (Ghiette *et al.* 1995, Frankard et Ghiette 2000). Le succès des expériences pilotes laisse entrevoir la possibilité d'une restauration des milieux les plus originaux de cette région.

#### *L'entretien et la restauration des fonds de vallées*

Pas plus que les sêlchamps, les fonds de vallées n'ont échappé à l'enrésinement. Mais, depuis quelques années, les plantations d'Epicéas y sont mises à blanc (Dahmen 1998, fig. 9.2). La gestion de ces vallées bénéficiera peut-être aussi du coup de pouce, ou plutôt de dents, d'un gestionnaire *bénévole* : le Castor (Baguette 1995, Dahmen 1997). Aperçu en 1990 en périphérie directe du Haut-Plateau, il a laissé des traces encore visibles en 2003 (fig. 9.3). Mais pour que son impact sur la végétation ligneuse soit significatif, il faudrait que ses effectifs soient plus importants ou qu'un groupe s'installe en permanence. Cela dit, une réintroduction incontrôlée de l'espèce - comme elle s'est pratiquée dans d'autres régions de Wallonie - n'est ni souhaitable, ni détentable (risque sanitaire pour la faune locale ; cf. chap. 8).

#### *L'entretien et la restauration des landes*

Le pâturage des moutons, réintroduits dans les landes fagnardes (Ghiette et Frankard, 1998), permet une gestion extensive de grandes surfaces. L'expérience, positive, menée dans les prairies des Fermes en fagne va être bientôt étendue aux landes de la fagne des Deux-Séries.

Le fauchage des landes est une autre méthode traditionnelle que certains souhaiteraient remettre à l'honneur, avec le concours de bénévoles bien encadrés (Ruwet *et al.* 1999). Mais trouvera-t-on assez de personnes pour assurer l'encadrement nécessaire et inscrire ce type d'opération dans la durée? Quoi qu'il en soit, ce

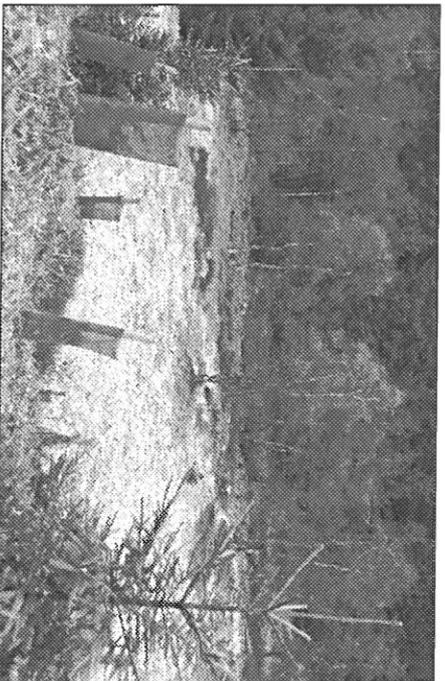


Fig. 9.2. - Contraste à la limite de deux triages forestiers : vallon du ru de Polleur dégagé de plantations d'épicéas, mais enrésiné sur un de ses flancs. MM, avril 2002.

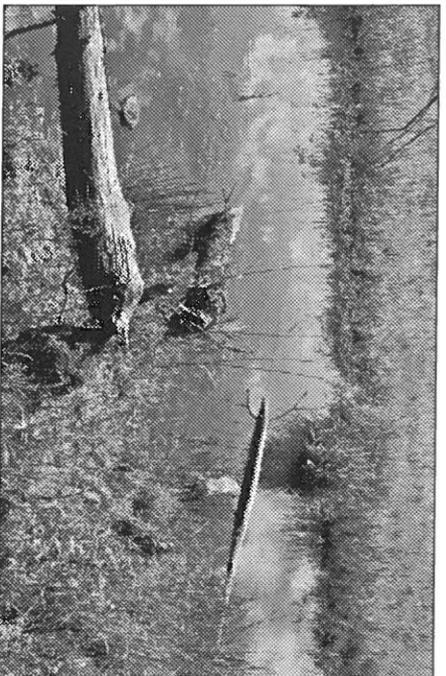


Fig. 9.3. - Troncs rongés : le Castor est passé par là (région d'Eisenborn). MM, juin 2003.

genre d'expérience mérite d'être encouragé, car il permettrait aux intervenants de s'impliquer dans une action de sauvegarde et de ne plus être, seulement, des spectateurs de la nature.

### **La restauration des lisières**

Les plantations de conifères entourent, en général sans transition, presque toutes les landes de la Réserve naturelle domaniale. La modification de ces lisières rectilignes a déjà été proposée (cf. plan de gestion de la Réserve naturelle, Metzmacher *in* Jortay et Ghiette 1988 : 27). De leur côté, Keulen *et al.* (1997), en adaptant pour le Haut-Plateau les schémas fort didactiques de Müller (1983), formulent des mesures similaires, favorables aux espèces telles que la Pie-grièche écorcheur, migrateur transsaharien et le Tétrás lyre, sédentaire invétéré (Kolls 2000). Mais en 15 ans, ces propositions ne semblent guère avoir été concrétisées. Le déboisement des pessières, tel qu'il a été réalisé autour de Cléfaye de 1993 à 1996 (Dahmen 1997), s'inscrit toutefois dans cette démarche, car sur des sols très tourbeux, il permet la régénération naturelle de forêts très claires de feuillus, aux limites irrégulières.

Sur certaines lisières, et dans certains massifs, des futaies équiennes de Hêtre commencent à remplacer des plantations résineuses. Mais pour l'avifaune, ces plantations de feuillus, à faible écartement, ne représentent pas une solution satisfaisante.

### **La restauration et la sauvegarde des milieux forestiers**

A la fin du XX<sup>e</sup> siècle, les sylviculteurs semblent avoir pris conscience de certaines erreurs de leurs pratiques antérieures. Ils évitent notamment d'enrésiner les stations à risque (sols trop humides, Claessens 2001, Claessens *et al.* 2001). Ce changement de cap, propice au rééquilibrage feuillus-résineux, aura un impact positif sur l'avifaune forestière indigène, et sur beaucoup d'autres espèces (en particulier des insectes, Goffart 1998).

Il permettra aussi une répartition de la charge des ongulés plus favorable à la régénération forestière et à la végétation de sous-bois (de Crombrughe 1989, Dahmen 1998, Ghiette et de Crombrughe 2003). Sur le Haut-Plateau, ce rééquilibrage devrait enfin assurer une transition plus cohérente des zones «*tamppons*» séparant, via les sêchamps, différents secteurs tourbeux.

Les réserves forestières existantes ne constituent pas des zones non exploitées, où la nature pourrait s'exprimer pleinement et connaître une évolution sans raccourcis imposés par l'homme. Il serait intéressant qu'au moins certaines d'entre elles acquièrent le statut de réserve intégrale, de forêt-témoin. Elles fourniraient ainsi des échantillons représentatifs des divers types de forêts de la Haute-Ardenne. Appréciables du public (Carbhiener 1998), elles favoriseraient peut-être une autre répartition de la pression touristique sur le Haut-Plateau, aujourd'hui trop défavorable aux milieux ouverts. Mais, il ne s'agit pas de déplacer le problème en encourageant le tourisme à l'intérieur des zones les plus fragiles des massifs forestiers, comme le faillit à Gélinoite (Ledant *et al.* 1983, Ledant 1993 a).

La création de ce type de réserves risque de se heurter à l'opposition de certains forestiers, conditionnée, pendant des décennies, à se soucier d'abord de productivité (le code forestier de 1854, il est vrai, n'avait guère d'autres objectifs ; Materne 1998). Elle leur demande en effet de changer leurs images mentales, leurs représentations de la forêt (Dahmen 1998, Stein 1999).

- *La conservation des vieux arbres et des arbres morts*

Les cavités sont indispensables aux oiseaux cavicoles. Il n'en faut cependant pas juste assez, mais plus qu'assez pour permettre le jeu le plus libre possible entre ces oiseaux et leurs prédateurs ou leurs parasites (cf. chap. 7 et 8). Ces cavités doivent être naturelles, en vue de contribuer aussi à la conservation des prédateurs et des parasites, qui, dans une réserve naturelle ou une zone Natura 2000, font partie de la biodiversité totale à protéger.

Le bois mort constitue une ressource alimentaire que les pics apprécient (fig. 9.4). Les arbres morts depuis plus d'un an seraient sans danger pour la forêt. Quant aux autres, leur présence présenterait plus d'avantages que d'inconvénients (Nageleisen 2003), en particulier dans les forêts diversifiées où les insectes prédateurs peuvent mieux réguler les populations de scolytes (Warzée et Grégoire 2003).



Fig. 9.4. - Hêtre mort en pessière. Des cavités pour la nidification des oiseaux cavicoles, une table d'hôte pour les pics. MM, 2003.

## 2 - 2 Les superficies nécessaires à la sauvegarde des populations d'oiseaux

Le maintien de populations viables implique la conservation d'espaces suffisamment étendus, en particulier pour les grandes espèces. En ce qui concerne la survie du Tétrás Iyre, les habitats nécessaires - milieux ouverts et semi-ouverts - doivent se recruter sur le plateau des Hautes-Fagnes, son dernier bastion en Wallonie. Leur capacité d'accueil doit être restaurée, en particulier dans les fagnes du Nord-Est (e.a. Ruwet *et al.* 1999).

La récupération de surfaces enrésimées sur sols tourbeux est un moyen - après mise à blanc et élimination des semis éoliens d'Epicéas (Baar et Snoeck 2000) - d'étendre la superficie des milieux ouverts. A proximité directe de la réserve, ces surfaces se chiffrent au moins à plusieurs centaines d'hectares. Limiter la recolonisation forestière de certaines landes tourbeuses est une autre mesure, que d'aucuns jugent indispensable (ibidem). Dans quelle proportion, cela reste à préciser.

Le Tétrás Lyre n'est pas la seule espèce visée par la directive «Oiseaux». Il en est d'autres, liées par exemple aux forêts. Or en Région wallonne, l'ensemble des surfaces boisées, récupérables pour une gestion plus écologique de la nature, s'élève à environ 90.000 hectares \*. A partir du stock de pessières non (ou peu) compatibles avec leur milieu, il est donc possible de remplir une des obligations découlant de la directive : la protection d'une superficie suffisante d'habitats, en restaurant, par exemple, des milieux ouverts et des forêts claires de feuillus. Ces dernières décennies, la rentabilité de l'Epicéa ayant chuté (Gerkens et Gérard 2004), les contraintes économiques sont en principe plus favorables aux mutations écologiques souhaitées.

Au sein des massifs forestiers existants, une gestion privilégiant l'avifaune indigène - en particulier les espèces de l'annexe 1 de la directive «Oiseaux» - peut aussi être appliquée. Delvingt *et al.* (1998) proposent, dans ce but, d'intéressants scénarios basés sur le choix de l'essence, la durée de la révolution sylvicole et la distribution des classes d'âge.

## 2 - 3 La tranquillité à assurer

Face à l'afflux débridé de touristes sur le plateau fagnard, une série de mesures ont été prises. Des panneaux et des barrières, par exemple, interdisent l'accès à certains sentiers de la Réserve naturelle domaniale, mais ils ne sont guère dissuasifs : en l'absence de gardes,

---

\* Au début des années 1980, près de 50.000 ha des pessières wallonnes étaient incompatibles avec leur station et près de 40.000 ha étaient peu compatibles (Claessens 2001). Le réchauffement climatique risque d'accroître ces chiffres.

beaucoup de touristes examinent les premiers avec attention... puis, allègrement, franchissent l'obstacle et parfois même le détruisent (Schmitz et Renard 1987, obs. pers.).

Depuis 1991, avec l'aide de nombreux bénévoles, le gardiennage de cette réserve, s'est beaucoup amélioré (Anonyme 2004 a). Néanmoins, la maille du réseau de surveillance reste parfois trop large. Il est donc nécessaire de renforcer les mesures de protection (Ruwet *et al.* 1999) et de répression des abus \*.

La canalisation du public (à l'aide de caillebotis,...) - réponse nécessaire pour protéger des milieux fragiles et certaines espèces d'oiseaux - a aussi, par les aménagements qu'elle implique, ses effets pervers. Les caillebotis, en réduisant l'effort de la marche, invitent en effet un plus grand nombre de personnes (non motivées par la nature) à sillonner la réserve pour la promenade dominicale ou le jogging.

L'avalanche de touristes sur le toit de la Belgique a encore, comme autres incidences, l'aménagement de nouveaux parkings. A terme, ces derniers risquent de stimuler l'arrivée de nouveaux visiteurs et, cercle vicieux, accentuer ainsi la pression de l'homme sur les espaces protégés.

En périphérie du Parc naturel des Hautes-Fagnes \*\*, d'autres milieux ouverts - et moins vulnérables - conviennent sans doute mieux aux activités de loisir. Mais, le comité de gestion du parc naturel est-il prêt à orienter, dans ce sens, sa politique de développement ? De leur côté, les forestiers renonceront-ils à asphaltier un certain nombre de chemins, et à les rendre ainsi plus attractifs au cyclotourisme ?

---

\* Certains secteurs, comme le sud de la Brackvann, restent encore accessibles lorsque le sol est couvert de neige. Les promeneurs dérangent ainsi les coqs venant s'y nourrir (obs. pers.)

\*\* Au nord d'Eupen, au sud et à l'ouest de Malmedy, par exemple, il existe des milieux bocagers où il serait possible de favoriser le cyclotourisme. Sur certains chemins de campagne déjà asphaltés, cela demanderait de donner priorité aux vélos - ne serait-ce que les week-end et durant les congés scolaires - en créant des zones «30km/h».

## 2 - 4 L'information du public

Les gardes auxiliaires ne remplissent pas qu'une fonction de gardarne (faire respecter les zones protégées), ils jouent aussi un rôle éducatif en expliquant aux visiteurs les raisons des interdictions d'accès - momentanées ou permanentes - à certaines fagnes. Enfin, leur présence régulière sur le terrain leur permet de réaliser des observations utiles aux gestionnaires de la réserve et aux scientifiques.

D'autres personnes et d'autres institutions tentent aussi de sensibiliser les touristes à la conservation de la nature. Il s'agit des centres nature basés à Botrange et à Ternell, que peuvent secondar la Station scientifique de l'université de Liège, au Mont-Rigi, et, c'est plus récent, les antennes de l'université de Cologne et d'une Haute école de Genk, installées à Ternell. Les moyens éducatifs mis en œuvre sont très diversifiés : ils vont de l'exposition permanente ou temporaire, à l'édition de livret-guides, de revues, en passant par l'organisation de visites commentées. Sur le terrain, les réalisations (panneaux didactiques, balisage,...) se multiplient... sans être toujours bien intégrées au paysage\*.

## 2 - 5 Le financement de la gestion et de la protection

La mise en œuvre du plan de gestion dans la Réserve naturelle, et dans les zones tampons voisines, risque de s'avérer coûteuse. Heureusement, les instruments financiers européens existants permettent de couvrir 50 % - et dans certains cas 75 % - des mesures de conservation d'habitats d'intérêt communautaire (Materne 1998). En Haute-Ardenne, ce cofinancement a déjà permis de restaurer certains fonds de vallées humides.

Les milieux à protéger, à gérer ou à restaurer, ne devraient-ils pas bénéficier aussi d'une partie des retombées économiques qu'ils engendrent (tourisme, protection de l'eau et des sols...), celles du

---

\* Dans son ouvrage consacré à la « Civilisation anti-nature », Terrasson (1994) propose une vision beaucoup plus iconoclaste de ce type d'aménagement.

tourisme étant loin d'être négligeables (e.a. Anonyme 1990) ? Il faudrait pouvoir reconnaître, autrement qu'en paroles, la valeur des fonctions écologiques et sociales de ces milieux (Barthod 1998).

Ainsi, l'industrie du tourisme\*, qui favorise l'afflux de visiteurs dans les Hautes-Fagnes, ne devrait-elle pas assumer le coût de ses retombées négatives et payer pour les revenus qu'elle tire de la nature. A l'heure actuelle, elle semble plutôt privilégier les bénéfices et socialiser les coûts écologiques des activités de loisirs. Ne disposant pas des effectifs nécessaires à la surveillance de la Réserve naturelle domaniale, la Division Nature et Forêt doit, par exemple, faire appel à des gardes auxiliaires bénévoles. A moyen et long terme, cette solution est-elle socialement acceptable ou simplement durable ?

Il s'agit là de questions éthiques et politiques, que les scientifiques ne peuvent pas trancher (Blondel 1995, Lebreton 2001), mais qu'ils peuvent contribuer à poser.

---

\* Cette industrie n'a guère d'état d'âme, comme le révèlent les propos - un brin cyniques - du Commissaire général au tourisme (Lambot 1999) : *Le touriste (...) a une conception de la forêt qui est donc aux antipodes de la réalité. La question n'est pas qu'il se trompe, ni même de lui faire changer d'avis, mais, au contraire, sous l'angle du développement touristique, de tirer le meilleur parti de son idée fausse. Puisque sa demande, en termes de marché, est celle d'une forêt sauvage, il faut la lui octroyer, et, de cette manière, l'offre rencontrera la demande. Il s'agit donc, maintenant, de se demander ce qu'il y a lieu de faire, mais aussi ce qu'il y a lieu de ne pas faire, pour satisfaire l'idée générale que se fait le touriste de la forêt ardennaise et de la promenade dans cette forêt.*